

CPR – 251017

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES DU 1^{ER} CYCLE

Réunion du 17 octobre 2025

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Catherine E. LeBlanc	Mona-Luiza Ungureanu
Farah Lina Djebari	Monica McGraw
Gérard Poitras	Olivier Clarisse
Gilles Roy, président	Ophélie Chiasson
Jean-François Thibault, vice-président	Rita Khoury, secrétaire
Jo-Annie Ouellette	Stéphanie Wheaton
Justin-Cédric Maalouf	Sylvie Morin
Mireille Demers	Thomas Hodd
Mohammed Lamine Fayçal Bellaredj	Viktor Freiman

PERSONNES EXCUSÉES

Darcie Savoie
Monique Levesque
Nicole Forest

1. Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum, souligne la présence de Mme Catherine Leblanc, professeure à la Faculté de droit et déclare la réunion ouverte à 13 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

R :01-CPR251017

Jean-François Thibault, appuyé de Thomas Hodd, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté ».

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal du CPR-250912

R:02-CPR251017

Jean-François Thibault, appuyé de Thomas Hodd, propose :

« Que le procès-verbal du CPR-250912 soit adopté ».

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4. Affaires découlant du CPR-250912

4.1. Pour information - Précisions sur la démarche des cours offerts sur deux sessions - Registraire

La Registraire apporte des précisions concernant la gestion administrative des cours offerts sur deux sessions. Elle explique qu'il existe deux niveaux de programmation des cours :

- Programmation au niveau du Répertoire : Il s'agit de la version officielle du cours (description, nombre de crédits, résultats d'apprentissage, etc.) qui demeure stable d'une année à l'autre;
- Programmation au niveau de l'horaire : elle correspond à la planification spécifique d'une session, incluant les groupes, remarques et restrictions d'inscription.

La Registraire précise que, lorsqu'un cours est offert sur une ou deux sessions, cette modalité relève du niveau répertoire, puisqu'elle constitue une caractéristique permanente du cours. Elle ajoute que la gestion de ces cours est plus complexe que celle des cours offerts sur une seule session. Elle mentionne également que ces cours sont identifiés par un attribut particulier lors de leur création, ainsi que par des groupes numérotés de 36 à 39, ce qui permet au Registrariat d'assurer l'inscription des personnes étudiantes à la deuxième session.

Elle indique que la charge du cours est répartie sur le nombre de sessions concernées et que cette répartition peut avoir des incidences sur la facturation, le statut d'études et l'admissibilité à l'aide financière. Sur le relevé de notes, la première session affiche une note « IC » (incomplet), tandis que la note finale est inscrite à la dernière session.

Un membre demande comment le règlement universitaire exigeant la remise de 25 % de la note avant la date limite d'abandon sans échec s'applique aux cours sur deux sessions. La Registraire répond qu'un suivi sera effectué à ce sujet dans le cadre du prochain Comité des règlements.

SUIVI : Registrariat

5. Suivi des décisions du CPR

Le Président du Comité présente le tableau d'avancement préparé par le Registrariat, qui permet d'assurer le suivi des dossiers traités et facilite la préparation du rapport annuel. La Registraire précise que le document sera mis à jour régulièrement et présenté à chaque réunion à titre d'information. Un membre suggère que le fichier de suivi soit partagé en format PDF, afin de faciliter la consultation et d'éviter les décalages de colonnes dans la version Excel. La Registraire propose d'ajouter dans le procès-verbal, les suivis à effectuer ainsi que la responsabilité attribuée au Registrariat et aux Facultés pour chacun d'eux.

Le Président du Comité informe les membres que l'Université procède à l'implantation d'une nouvelle plateforme qui remplacera Curriculum. La Registraire précise qu'un sous-comité de gouvernance sera formé afin de contribuer à la définition des paramètres de transparence et des flux de travail, afin de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle plateforme.

6. Ajout des RAG aux cours de premier cycle en psychologie

Le Président du Comité présente le dossier soumis par l'École de psychologie visant l'ajout de résultats d'apprentissage généraux (RAG) à 18 cours de psychologie. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue.

Un membre souligne la qualité du travail présenté, tout en relevant que, dans deux cours (PSYC3100 et PSYC4500), certains résultats d'apprentissage regroupent deux verbes d'action dans une même phrase (ex. : comprendre... pour analyser ou analyser... pour évaluer). Il ajoute que la pratique habituelle recommande généralement un seul verbe

d'action par résultat. Le membre précise qu'il ne s'oppose pas au contenu, mais suggère qu'une vérification soit effectuée afin d'assurer l'uniformité des formulations.

Un autre membre indique que l'avant-dernier résultat d'apprentissage du cours PSYC2670, « *Distinguer les principales psychopathologies liées à l'avancement en âge à leur traitement* », présente certaines ambiguïtés qui pourraient être clarifiées.

La Registraire mentionne qu'un suivi sera effectué auprès de Francis Bourgoin afin de confirmer la conformité des formulations et d'apporter, au besoin, les précisions nécessaires.

Le Comité reconnaît la qualité du travail réalisé par l'unité et convient que les vérifications à venir n'entravent pas l'adoption du dossier.

SUIVI : Registrariat

R:03-CPR251017

Jean-François Thibault, appuyé d'Olivier Clarisse, propose :

« *Que le CPR accepte les modifications proposées aux 18 cours PSYC suivants, notamment l'ajout des RAG, sous réserve de vérification auprès de l'École de psychologie: PSYC1000 Introduction à la psychologie, PSYC1700 Intro à la psycho appliquée, PSYC2400 Apprentissage et mémoire, PSYC2500 Psychologie sociale, PSYC2670 Psychologie gérontologique, PSYC2900 Comportement anormal, PSYC3100 Psychopharmacologie, PSYC3400 Psychologie cognitive, PSYC3500 Motivation et émotion, PSYC3510 Psycho. industrielle et org., PSYC3530 Psycho. du groupe minoritaire, PSYC3540 Psychologie de la délinquance, PSYC4100 Questions en neuropsychologie, PSYC4450 Modification du comportement, PSYC4500 Quest. psycho. soc. et pers., PSYC4600 Enfance exceptionnelle, PSYC4700 Psychopathologie, PSYC4720 Questions en Psychopathologie. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. Pour information : Suivi de la décision de la CESPM - Baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) et Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie).

La Registraire rappelle aux membres que deux projets de modifications majeures ont été transmis à la CESPM durant l'été. Cette dernière a formulé des commentaires à la suite de l'analyse des programmes de baccalauréat en philosophie et en géographie. Elle précise que les facultés concernées ont apporté les ajustements demandés et que les

dossiers ont depuis été approuvés. Elle indique que les ajustements exigés sont mineurs et ne modifient pas l'esprit des programmes.

Un membre mentionne qu'il est souhaitable que le Comité soit informé de ce type d'ajustement, tout en soulignant qu'il fait confiance au Registrariat et aux facultés concernées pour juger si les modifications doivent être présentées de nouveau au CPR et, le cas échéant, retournées au Sénat académique. Il ajoute qu'il convient d'éviter de rallonger le processus d'approbation lorsque les changements sont mineurs.

8. Affaires nouvelles

9. Prochaine réunion: 14 novembre 2025 à 13 h 30

10. Clôture de la réunion à 14 h 10.